



**ARDENNE
METROPOLE**

LE MAG



Ardenne Métropole se mobilise pour inciter les consommateurs à retrouver le chemin de leurs commerces de proximité.

ÉDITO

Ardenne Métropole à la rescousse

La crise qui nous frappe va laisser des traces. Je pense en premier lieu aux familles endeuillées, chaque jour plus nombreuses : fin novembre, au moment de rédiger ces lignes, nous déplorons près de 180 victimes ardennaises du covid-19. Je pense aussi à nos jeunes, interdits de sorties et de loisirs extérieurs, perturbés dans leurs études et confrontés à une réalité implacable alors que leurs mots d'ordre devraient être utopie et insouciance. Il ne fait pas bon avoir 20 ans en 2020...

Mais je pense également à toutes nos entreprises qui pâtissent depuis des semaines, voire des mois, de la crise économique qui vient à son tour nous meurtrir, après celle sanitaire. Nos commerces, tout particulièrement, sont pour nombre d'entre eux aux abois. Et comment pourrait-il en être autrement après cette deuxième période de confinement ? Comme cela avait déjà été le cas au printemps, ils ont cet automne fait preuve d'une énergie remarquable et déployé des trésors d'ingéniosité pour ne pas sombrer. Mais il ne faut pas se leurrer... Sans même parler des activités "intransportables", à l'image des bars ou des salons de beauté, le chiffre d'affaires représenté par la vente à emporter ou la livraison à domicile ne représente bien souvent qu'un pis-aller.

C'est donc pour venir à leur secours que l'agglo, pourtant elle aussi mal en point financièrement, a multiplié les initiatives, détaillées dans les deux pages qui suivent. Je me permets d'insister sur l'une d'elles, constituée de bons d'achat dont la valeur est augmentée de 50 % : vous achetez un bon d'achat à 10 euros et il en vaudra 15 dans nos magasins. Si chacun de nous joue le jeu, nous pouvons ainsi générer d'ici janvier 1,5 million de chiffre d'affaires bénéficiant directement à nos petits commerces. Pensez-y au moment d'acheter vos cadeaux...

Joyeuses fêtes !

Boris Ravignon
Président d'Ardenne Métropole
Maire de Charleville-Mézières

- Aiglemont
- Arreux
- Les Ayvelles
- Balan
- Bazeilles
- Belval
- Chalandry-Élaire
- La Chapelle
- Charleville-Mézières
- Cheveuges
- Cliron
- Daigny
- Damouzy
- Dom-le-Mesnil
- Donchery
- Étrépygnon
- Fagnon
- Fleigneux
- Flize
- Floing
- Francheval
- La Francheville
- Gernelle
- Gespunsart
- Givonne
- Glaire
- La Grandville
- Hannogne-Saint-Martin
- Haudrecy
- Houldizy
- Illy
- Issancourt-et-Rumel
- Lumes
- La Moncelle
- Montcy-Notre-Dame
- Neufmanil
- Nouvion-sur-Meuse
- Nouzonville
- Noyers-Pont-Maugis
- Pouru-aux-Bois
- Pouru-Saint-Rémy
- Prix-lès-Mézières
- Saint-Aignan
- Saint-Laurent
- Saint-Menges
- Sapogne-Feuchères
- Sécheval
- Sedan
- Thelonne
- Tournes
- Villers-Semeuse
- Villers-sur-Bar
- Ville-sur-Lumes
- Vivier-au-Court
- Vrigne-aux-Bois
- Vrigne-Meuse
- Wadelincourt
- Warcq

Bons d'achat : 10 euros en valent 15 grâce à l'agglo !

Acheter 10 euros un bon d'achat qui vous permettra d'en dépenser 15 : c'est le bon plan qu'Ardenne Métropole propose en cette fin d'année. Le but, venir en aide aux commerces locaux en générant pour eux un chiffre d'affaires qui pourra dépasser 1,5 million.

Pour cela, une seule adresse, www.beegift.fr, qui sera opérationnelle dès le jeudi 3 décembre.

À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle : pour aider les commerces locaux malmenés pendant le confinement, Ardenne Métropole joue les pères Noël à l'approche des fêtes. *"Les deux périodes de confinement de ce printemps puis de cet automne ont mis à mal notre tissu commercial, explique Patrick Fostier, vice-président de l'agglo en charge des affaires économiques. On fera le bilan précis lorsque la situation sanitaire se sera stabilisée, mais certains ne vont pas s'en relever, c'est malheureusement une certitude. Et beaucoup d'autres sont mal en point."*

À l'image d'Ardenne Métropole, les collectivités locales et l'Etat ne sont pourtant pas restés inactifs durant ces tristes mois, multipliant les aides financières, les reports de charges ou les dispositifs de soutien. *"Mais il y aura quand même de la casse, c'est inévitable. On a beau faire, il est impossible de compenser intégralement les baisses vertigineuses de chiffre d'affaires que certains ont connues."*

Un bonus de 50 %

C'est donc pour inciter la clientèle à fréquenter à nouveau nos commerces de proximité qu'Ardenne Métropole a imaginé un plan de relance, sous la forme d'un joli cadeau de Noël offert à tous les habitants du territoire communautaire. Concrètement, le mécanisme est simple : l'agglo va mettre

en vente des bons d'achat et rajoutera 50 %. En clair, si vous investissez 20* euros pour vous procurer un bon d'achat, vous recevrez en plus un second bon de 10 euros, ce qui vous permettra d'acheter pour 30 euros de marchandises, soit 50 % de plus que votre dépense initiale de 20 euros.

Cette différence de 50 % sera prise en charge par Ardenne Métropole qui s'apprête ainsi à déboursier plus d'un demi million d'euros pour soutenir le commerce local. *"C'est un gros effort, d'autant que nous ne roulons pas sur l'or, reprend Patrick Fostier, mais c'est aussi une question de vie ou de mort pour de nombreux commerces. On compte 56.200 foyers sur Ardenne Métropole. Si chacun d'entre eux achète à 20 euros un bon qui en vaudra 30 chez nos commerçants, on générera ainsi pour eux un chiffre d'affaires d'environ 1,5 million. De quoi leur permettre de retrouver un peu de trésorerie après une période extrêmement difficile."*

Pour bénéficier de cette offre rare, rendez-vous à compter du jeudi 3 décembre sur le site :



www.beegift.fr

Commerçants : pour figurer dans la liste des commerces acceptant ce mode de paiement, inscrivez-vous sur www.beegift.fr

* Dans la limite d'un bon d'achat de 20 € par foyer

Aides aux entreprises et aux commerçants

Covid-19

ARDENNE METROPOLE

Qu'elles viennent de l'État, de la Région ou des collectivités locales, dont Ardenne Métropole, les aides se multiplient pour soutenir entrepreneurs et commerçants. Pour s'y retrouver, l'agglo propose sur son site www.ardenne-metropole.fr un guide complet qui permettra aux intéressés de savoir quelles démarches effectuer et quels organismes contacter.

Des points de retrait physique seront ouverts aux personnes se trouvant dans l'impossibilité d'acheter un bon par internet (les adresses n'étaient pas encore définies lors de la rédaction de cet article, fin novembre). Ces bons seront valables dans tous les commerces de moins de 50 salariés d'Ardenne Métropole, hors supermarchés et hypermarchés.

Bons d'achat... mais pas que !

Le demi million d'euros que l'agglo se prépare à dépenser dans nos commerces, sous la forme de bons d'achat, constitue sans doute la mesure la plus spectaculaire parmi les nombreuses initiatives prises pour soutenir le tissu économique local. Mais ce n'est pas la seule, loin s'en faut. En quelques mots, un rappel des aides communautaires proposées, sous diverses formes, aux entrepreneurs locaux :

- ♦ Subventions aux bars et restaurants : 64 dossiers traités pour un total d'aides de 113.500 euros au 24 novembre (39 bars pour 59.000 euros et 25 restaurants pour 54.500 euros). Pour info, au printemps, cette même mesure avait bénéficié à 131 professionnels, pour un coût de 223.000 euros.






- ♦ Subventions aux traiteurs, discothèques, hôtels, salles de sport et organisateurs de foires ou salons. Même dispositif que pour les bars et restaurants (ci-dessus). Cette mesure peut potentiellement concerner 92 professionnels pour un total de 166.000 euros.

- ♦ Édition en ligne et mise à jour quotidienne de la liste des commerces ne pouvant accueillir du public mais poursuivant leurs activités.

- ♦ Participation au Fonds Résistance : prêts à taux nul accordés aux entreprises et associations, remboursables sur 36 mois après différé de 24 mois. Fin novembre, 352.000 euros engagés sur Ardenne Métropole, dont 88.000 financés par l'agglo.

- ♦ Action commune avec les autres intercommunalités ardennaises et le conseil départemental pour

QUELQUES CHIFFRES

	#1 Aide Ardenne Métropole aux bars, hôtels et restaurants traditionnels du territoire	
131 aides non remboursables attribuées	223.000€ enveloppe globale, soit 1.702€ par établissement en moyenne	
	#2 Aide Ardenne Métropole aux bars et restaurants traditionnels	
438.000 € > enveloppe globale	117 bars et 127 restaurants traditionnels potentiellement concernés	
1.000€ / établissement	majorée de 500€ par salarié	
plafond : 4.000€ par établissement	demandes à déposer jusqu'au :	
Subvention #3	Traiteurs, discothèques, hôtels, salles de sport et organisateurs de foires ou salons	Fonds Résistance
92 professionnels potentiellement concernés enveloppe de 166.000 €	fin nov.20 352.000 € engagés sur Ardenne Métropole, dont 88.000 financés par l'agglo.	

renforcer l'attractivité et les performances du site "click and collect" www.mescoursesenardennes.fr

L'agglo a également réalisé un fascicule regroupant et détaillant l'ensemble des dispositifs d'aide, que ces derniers soient dus à l'Etat, à la région Grand Est ou à Ardenne Métropole.

Plus d'informations :
commerce@ardenne-metropole.fr

Déconfinement progressif en 3 étapes - Informations au 30 novembre 2020 <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

1 - 28 novembre

- ⇒ Maintien du système d'attestation dérogatoire, maintien du télétravail quand cela est possible.
- ⇒ Activités physiques et promenades autorisées dans un rayon de 20 km et pour maximum 3 h.
- ⇒ Autorisation des activités extra-scolaires en plein air.
- ⇒ Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21 h dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.

2 - 15 décembre

si les conditions sanitaires le permettent

- ⇒ Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés.
- ⇒ Instauration d'un couvre-feu de 21 h à 6 h à l'exception des 24 et 31 décembre.
- ⇒ Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées.
- ⇒ Reprise des activités extra-scolaires en intérieur.
- ⇒ Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

3 - 20 janvier

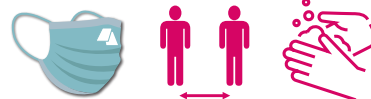
si les conditions sanitaires le permettent

- ⇒ Ouverture des salles de sport et des restaurants.
- ⇒ Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si maintien des conditions sanitaires, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard.
- ⇒ Possible réouverture des stations de ski courant janvier.





Port du masque et nettoyage des mains obligatoires pour les agents et les usagers



SERVICES ADMINISTRATIFS

Services administratifs Ardenne Métropole :
Accueil téléphonique au **03 24 57 83 00**
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

AIDES ÉCONOMIQUES

Soutien aux entreprises et aux commerces :
Liste des aides sur www.ardenne-metropole.fr



CONSERVATOIRE

- Charleville-Mézières et Sedan -

RÉOUVERTURE LE 15 DÉCEMBRE si l'évolution sanitaire le permet (sauf chant et danse).

03 24 32 40 56 (Charleville-Mézières)
03 24 29 81 89 (Sedan)
crd@ardenne-metropole.fr



DÉCHETS

- ♦ **Les collectes** (ordures ménagères et tri) sont assurées sur l'ensemble du territoire conformément au calendrier habituel.
- ♦ **Les 9 déchèteries** du territoire sont ouvertes aux horaires habituels dans le respect des gestes barrières.
- ♦ **Demande de composteur** gratuit à adresser à prevention-dechets@ardenne-metropole.fr
- ♦ **Les calendriers 2021 des collectes** (ordures ménagères et tri) sont en cours de diffusion dans les communes du territoire. Retrouvez le calendrier 2021 de votre commune sur : www.ardenne-metropole.fr



0800 29 83 55

ARDENNE MÉTROPOLE CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2021 VIVIER-AU-COURT www.ardenne-metropole.fr

Déchet/Collecte	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Collecte sélective	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31
Ordures ménagères	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30

Équipements sportifs :
 - Centre aquatique Bernard Albin : www.ardenne-metropole.fr
 - Centre aquatique de Sedan : www.ardenne-metropole.fr
 - Piscine de la Ronde Couture : www.ardenne-metropole.fr
 - Patinoire Elena Issatchenko : www.ardenne-metropole.fr



Collectes des déchets rattrapages des jours fériés

- ♦ **Vendredi 25 décembre :** Toutes les collectes seront rattrapées le lendemain, samedi 26 décembre.
- ♦ **Vendredi 1^{er} janvier :** Toutes les collectes seront rattrapées le lendemain, samedi 2 janvier.

matin à partir de 5 h / après-midi entre 13 h et 19 h / soir (centre-ville de Charleville-Mézières) à partir de 18 h

MÉDIATHÈQUES



<https://mediatheques.ardenne-metropole.fr>

RÉOUVERTURE LE 28 NOVEMBRE des 5 médiathèques (Voyelles, Ronde Couture, Porte Neuve, Tournes et G.Delaw - Sedan) dans le respect des règles sanitaires.

SERVICE DE RETRAIT

Réservez vos documents via le portail internet, par courriel ou par téléphone et récupérez votre commande sur rendez-vous !

Ressources numériques disponibles sur : <https://lebongroin.mediatheques.fr>

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sont actuellement fermés. **RÉOUVERTURE PRÉVUE LE 20 JANVIER** si l'évolution sanitaire le permet.

Personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la MDPH : le centre aquatique Bernard Albin ouvre des créneaux réservés à ces usagers le lundi de 17 h 30 à 19 h, le mercredi de 10 h30 à 13 h 30 et le vendredi de 12 h à 13 h 30.

Centre aquatique Bernard Albin - Charleville-Mézières
03 24 40 00 22

Centre aquatique de Sedan
03 24 40 00 22

Piscine de la Ronde Couture Charleville-Mézières
03 24 40 00 22

Patinoire Elena Issatchenko Charleville-Mézières
03 24 40 00 22